



Banque des territoires
Direction des clientèles bancaires
15 quai Anatole France
75007 PARIS

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**FABRICATION, PERSONNALISATION, EDITION ET LIVRAISON DE
LETTRES CHEQUES, DE CHEQUIERS, D'IMPRIMES BANCAIRES ET DE
PRODUITS BANALISES EN EUROS ET EN FRANCS PACIFIQUES**

MARCHE N° 20265129

Article premier : Contractants

1.1 – L’Acheteur (pouvoir adjudicateur)

La Caisse des dépôts et consignations

Ordonnateur :

Banque des territoires, la Direction des clientèles bancaires

Comptable assignataire des paiements :

La directrice de l’exécution des opérations économiques financières

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

La responsable du département des achats

56 rue de Lille

75356 Paris 07 SP

1.2 – Le Titulaire (co-contractant)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l’article « Pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui fait référence au CCAG applicable au présent marché et conformément à leurs clauses et stipulations :

- ☐ Le signataire (Candidat individuel),
☐ m’engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;
☐ engage la société sur la base de son offre ;

OU

- ☐ Le mandataire (Candidat groupé) ☐ du groupement solidaire
☐ solidaire du groupement conjoint
☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Adresse électronique
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

Article 2 : Dispositions générales

2.1 – Objet

Les prestations faisant l’objet du marché consistent en l’impression et la livraison de lettres chèques, de chèquiers, d’imprimés bancaires et de produits banalisés en euros et en francs pacifiques pour les clients de la Caisse des dépôts

Les caractéristiques détaillées des prestations attendues ainsi que leurs conditions d’exécution sont décrites dans le cahier des charges (CCTP).

2.2 – Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert.
Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et R. 2161-11 du code de la commande publique

2.3 – Forme

L'accord-cadre est à prix mixtes, passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et des articles R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique.

Il est conclu sans montant minimum **et avec un montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre, tel que fixé au CCAP**

Article 3 : Prix de l'accord-cadre

Les prix applicables au présent marché figurent dans la décomposition du prix global et forfaitaire et au bordereau de prix unitaires annexés à l'acte d'engagement.

L'accord-cadre est sans minimum et avec un montant maximum fixé à **3 000 000 € HT** sur toute la durée du marché.

Les prix définitifs des fiches au terme du marché pourront varier selon les modalités définies au cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Article 4 : Durée de l'accord-cadre - Délais d'exécution

La phase de préparation du marché débute à compter de la notification du marché jusqu'au 30 novembre 2026. Le traitement des commandes débute à compter du 1er décembre 2026 pour une durée d'**un an**. Le marché est reconductible **3 fois** pour une même période d'**un an**, sans que sa durée ne puisse excéder 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'Acheteur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. La décision de ne pas reconduire l'accord-cadre ne donne droit à aucune indemnité.

La notification est réalisée via la plateforme de dématérialisation de l'Acheteur. La date de notification est la date de l'accusé de réception ou à défaut de consultation dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil acheteur.

Il pourra être reconduit tacitement trois fois, pour une nouvelle durée d'un (1) an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'Acheteur au moins trois (3) mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le(s) titulaire(s) ne peut(vent) s'opposer à ces reconductions.

La décision de ne pas reconduire l'accord-cadre ne donne droit à aucune indemnité.

Les délais d'exécution des prestations sont indiqués au CCAP et/ou au CCTP et/ou dans les bons de commande lors de leur émission.

Article 5 : Paiement

L'Acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte bancaire dont il aura joint le RIB au présent AE.

Article 6 : Facturation :

Les demandes de paiement devront indiquer impérativement le numéro de commande de l'Acheteur. A défaut, elles ne pourront pas être traitées.

De plus, chaque facture devra obligatoirement, comporter les coordonnées bancaires au format IBAN.

Libellé de facturation :

Caisse des Dépôts et Consignations
DEOFF2-Plateforme d'exécution des dépenses
56 rue de Lille
75356 PARIS 07 SP

Transmission des factures :

Le dépôt et la transmission des factures sont effectués exclusivement de manière électronique sur le Portail SY de Cegedim (fichier PDF natif, pas de scan).

Les factures transmises par tout autre moyen (courrier postal, transmission par courriel, ...) seront rejetées (obligation de facturation électronique depuis le 1^{er} janvier 2020).

Pour l'accès au portail SY le Titulaire reçoit ses codes d'accès sur l'adresse mail contact déclarée sur la plateforme Provigis lors de l'attribution du marché. Si vous ne recevez pas vos codes d'accès, merci de vous adresser à l'adresse électronique suivante : **assistance-sy@caissedesdepots.fr**.

Le portail SY permet de consulter le statut des factures après intégration par la Caisse des Dépôts jusqu'au paiement.

Le mode opératoire « *Facturez plus facilement la Caisse des Dépôts, recevez plus rapidement vos règlements* » ainsi que le « *Portail SY – Les bonnes pratiques à adopter* » sont détaillés en annexe, et à transmettre à votre service facturation.

Article 7 : Signature de l'acte d'engagement

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique.

Fait en un seul exemplaire original

A.....

Le

Signature du candidat

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché

**Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,
habilité par arrêté portant délégation de signature**

A Paris, le

NOTIFICATION AU TITULAIRE (Date d'effet de l'accord-cadre)

La notification consiste en la remise d'une copie électronique de l'acte d'engagement au titulaire.

Cette remise est opérée par courriel recommandé avec accusé de réception via la plateforme PLACE.

L'offre est complétée par les annexes suivantes¹ :

- ☒ Annexe n° 1 : Annexe financière : BPU - DPGF
- ☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- ☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- ☐ Annexe n°... relative au nantissement ou à la cession de créances

¹ Cocher la case correspondante

ANNEXE N° : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			

ANNEXE N° : NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi** en date du à

OU

☐ Copie délivrée en unique exemplaire

Pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ **La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :**
.....

☐ **La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :**
.....

☐ **La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :**
.....

☐ **La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :**
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- ☐ **membre d'un groupement d'entreprise**
☐ **sous-traitant**

A
Le

Signature